

- Règlement Intérieur des instances
- Calendrier prévisionnel des instances 2024
- Bilan Télétravail 2022

Déclaration Liminaire des élu·es de Solidaires Finances Publiques

Madame la présidente,

Bientôt un an que les nouvelles instances sont en place et, 3 ans après la parution du décret, nous allons enfin aborder le Règlement Intérieur (RI) des instances que sont le Comité Social d'Administration Local (CSAL) et la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT).

Nous attendions un cadre juridique ambitieux pour les agentes et les agents, tout en ayant conscience que le cadre présenté par l'administration n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçus, une fois de plus ! La hiérarchie des normes n'est une nouvelle fois pas respectée. Ainsi, le RI bâti par la DGAFP a été amputé de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentant·es du personnel. En toute logique, sa déclinaison à la DGFIP, puis à la DRFiP44 ne devrait pas être moins favorable aux droits des agentes et des agents !

Nous reviendrons en séance sur les propositions de modification du RI faites en Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 11 décembre 2023, tout en ayant à l'esprit que vous avez comme consigne de ne rien modifier. Devrons-nous attendre une hypothétique circulaire en 2024 ? Avec un nouveau directeur général ? Avec une nouvelle directrice ?

L'attachement de l'Administration au dialogue social est vite désavoué par la réalité ! On ne peut que s'interroger sur sa sincérité !

On rappelle que la loi qui met en place ces nouvelles instances date de 2020 pour une application au 1er janvier 2023. Il y avait donc le temps de mettre en oeuvre un cadre réglementaire. Mais le temps est passé, trop peut-être ? C'est à ce genre de fonctionnement que l'on mesure le souci et le respect de l'Administration pour les représentant·es des personnels. Lors de la FSSSCT du 11 décembre 2023, nous étions sollicités pour faire part de nos propositions pour améliorer ce RI.

Pour Solidaires Finances Publiques ces propositions doivent servir, au cours de ce CSAL, à nourrir les débats sur le meilleur fonctionnement possible des instances au profit des agentes et des agents. Quelle latitude la DGFIP laisse-t-elle aux directions locales pour prendre en compte les demandes d'amélioration formulées par les représentant·es du personnel ? Nous le verrons bien au cours de cette instance, mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions au vu de ce qui s'est passé au CSA de Réseau...

Cela fait maintenant plusieurs années que la DGFIP, via la DGAFP, s'acharne à réduire les droits des représentant·es du personnel, ce qui revient à détruire les droits des personnels tout court.

On assiste à une véritable rupture de confiance entre l'administration et les agent·es, que la DGFIP amplifie encore plus en réduisant de façon drastique le droit des agent·es, notamment au travers de ce RI. Davantage encore, rappelons l'inhumanité dont a fait montre la DGFIP lors des CAPN de recours d'évaluation ! Pour une administration qui s'interroge sur sa perte d'attractivité, qu'elle commence par traiter ses agent·es dignement !



La DGFIP choisit de ne pas «récompenser» toutes les agentes et tous les agents concerné·es par les errements de ses décisions en matière de dématérialisation et d'informatique. La prime dite GMBI en est le dernier avatar et le travestissement d'un investissement collectif en prime individualisée ne passe pas ! Or, ce sont tous les services de la DGFIP qui, jour après jour, année après année, doivent s'appuyer sur l'incroyable capacité d'adaptation de leurs agent·es afin de pallier aux diverses défaillances de la DGFIP et aux coupes sombres dans leurs effectifs. Les agentes et les agents n'arrivent plus à faire face à leurs missions et les directions font fi des conditions de réalisations de celles-ci, s'attardant aux seules statistiques visibles ! La DRFIP 44 ne dérogeant pas à la règle !

Même la Cour des Comptes, toujours prompte à dénoncer le coût du service public, pointe les défaillances du contrôle des particuliers et les traitements différenciés envers les contribuables. Par ailleurs, la Défenseuse des Droits ne cesse d'alerter sur ce problème d'égalité d'accès au Service Public, année après année. Mais rien ne change en ce sens ! Au contraire !

Bref ! La politique menée par la DGFIP entraîne une démotivation extrême, une perte de sens et un «à quoi bon» qui se généralise... Brillant résultat !

Par ailleurs, ce n'est pas en vantant les bienfaits de la rémunération au mérite que l'on va résoudre les troubles psycho-sociaux et la souffrance au travail !

Ce n'est pas faute de vous alerter, instance après instance, de cet état de fait qui se transforme en état d'urgence.

Du côté de nos rémunérations, il est urgent de mettre un terme à la diète indemnitaire qui nous est imposée. Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point qu'en 2023, nous avons travaillé gratuitement du 25 octobre au 31 décembre (cf les trop nombreuses et nombreux bénéficiaires de la GIPA - Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat !

Nos gouvernants assèment que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable. La réalité est toute autre !

Pour les agent·es de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la Fonction Publique d'État. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité. À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023.

Au-delà de l'inflation durable, des pertes cumulées de pouvoir d'achat et donc de reste à vivre, des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, à quel niveau la direction générale situe-t-elle la juste reconnaissance des efforts des agentes et des agents jour après jour ?

Au regard des premières propositions de l'administration, aux antipodes de nos revendications, le niveau de reconnaissance est indécent, donc inacceptable... Les agent·es de la DGFIP attendent une meilleure et véritable reconnaissance aussi bien au niveau indiciaire qu'au niveau indemnitaire. Ils et elles ont massivement signé la pétition intersyndicale que nous avons remise à M. Fournel, nouveau directeur du cabinet du ministre.

Dès le 29 janvier, jour de reprises des négociations indemnitaires, nous appelons les agentes et les agents à se mobiliser pour obtenir :

- la revalorisation à 200€ mensuels, avec application normal du taux normal de pension civile de l'IMT
- la revalorisation de la valeur du point d'ACF,
- l'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels,
- la revalorisation de la prime de rendement,
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires,
- la revalorisation à 50€ mensuel et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail,
- la revalorisation substantielle des remboursements de frais,
- l'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agent·es de la DGFIP.



NÉGOCIATIONS INDEMNITAIRES DIX ANS DE DIÈTE... C'EST LONG !

Des négociations indemnitaires se sont engagées à la DGFIP depuis l'automne. Réclamées depuis 2 ans par les 4 organisations syndicales représentatives, elles se déroulent non pas entre le seul DG et les OS, mais bien entre la DGFIP et nous, les 94 000 agents ! NOUS, et plus en plus épuisés par les conditions épuisantes de nos missions. NOUS, fatigués des réformes brutales subies ces dernières années. NOUS, accablés par la stagnation de nos rémunérations.

CHACUN DE NOUS COMPTE !

En 10 ans, en moyenne, 2 000 emplois ont été supprimés par an ! Ce sont donc 20 000 suppressions d'emplois que NOUS, les 94 000 agents restants supportons en maintenant la DGFIP debout... cela sans aucune revalorisation de notre régime indemnitaire !

CHAQUE AGENT COMPTE !

Depuis 2008, environ 3 milliards ont été économisés sur notre dos ! Et il n'y aurait pas d'augmentation du régime indemnitaire qui compte ??

Notre travail et l'exercice de nos missions le valent bien !

N'ATTENDONS PAS ENCORE 10 ANS !

Récemment, 180 € et 200 € / mois ont été respectivement octroyés à nos collègues de la Santé et de l'Intérieur. Plus près de nous, lors de leurs négociations respectives, nos collègues douaniers ont obtenu en moyenne 110 € / mois, et 60 € / mois pour ceux de la DGCCRF.

Cette reconnaissance indemnitaire justifiée devrait-elle s'arrêter aux portes de la DGFIP ?

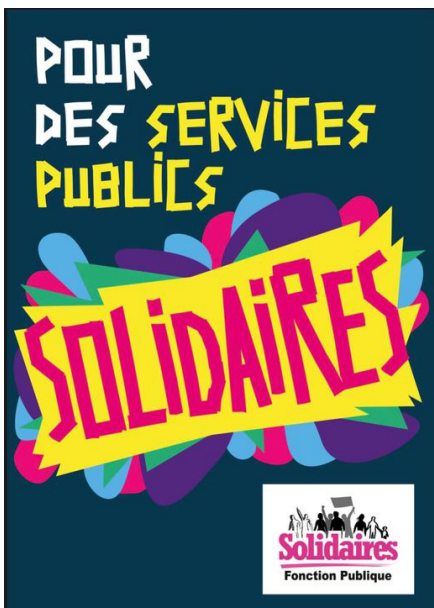
Face à ce triste constat :

- Quand allez-vous enfin écouter les représentant·es des personnels ?
- Quand la DG va-t-elle enfin commencer de véritables négociations ?
- Quand l'Administration va-t-elle se rappeler qu'elle gère des services qui ont en charge l'intérêt général et non des start-up aux intérêts particuliers?
- Et surtout, quand les responsables politiques et administratifs vont-ils enfin se rappeler que des femmes et des hommes ont fait et font encore le choix du service public aidant les citoyens et citoyennes, tous les jours, avec équité et respect participant ainsi à la cohésion sociale de plus en plus fragilisée.

Mettons ici en parallèle, que selon le magazine Challenges, que l'on ne peut pas qualifier de gauchiste, la France connaît 141 milliardaires contre 55 en 2013 alors même que selon les chiffres de l'observatoire des inégalités, la pauvreté s'est accrue en 2023 et concerne désormais 8 % de la population française soit 5,3 millions de personnes vivant avec moins de 940 euros par mois, principalement des femmes et des enfants.

Il est grand temps que la DGFIP se rappelle qu'elle est formée par une communauté qui doit œuvrer collectivement à la bonne réalisation de toutes ses missions au service de toutes et tous. C'est ce que Solidaires Finances Publiques a toujours porté et portera inlassablement que cela plaise ou non.

Nous sommes des porte-paroles des agentes et des agents qui travaillent dans les services ! Nous écouter, c'est écouter les agent·es ! Nous mépriser, c'est mépriser les agent·es !



Si les Ministres de la Fonction Publique changent après s'être employés à attaquer le statut de la Fonction Publique,

Si les Ministres des Finances et du Budget changent après l'adoption de Lois de Finances qui paupérisent toujours plus le service public et creusent les inégalités entre le capital et le travail !

Si les directeurs généraux des Finances Publiques changent après s'être faits les champions des réformes plus délétères les unes que les autres, apparaissant même parfois comme les VRP de l'évitement de l'impôt,

Si les directeurs locaux changent après avoir consciencieusement appliqué les politiques qui détruisent encore nos missions et dégradent nos conditions de travail ,

Les agent-es des Finances Publiques, eux, demeurent, quoiqu'il leur en coûte en termes de conditions de travail et de réalisation des missions, au service du public et de l'intérêt général !